

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle tient compte du marché concurrentiel en la matière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

S'il est important d'analyser les impacts environnementaux du numérique, la France ne peut hélas se détacher du marché international concurrentiel qui n'adopte pas les mêmes critères écologiques.

Il semble donc intéressant d'analyser la place de la France par rapport à ses concurrents en matière d'impact du numérique sur l'environnement.